



ORGANISATION INTERNATIONALE DE L'AVIATION CIVILE

GROUPE RÉGIONAL AFI DE PLANIFICATION ET DE MISE EN ŒUVRE
DIX-NEUVIÈME RÉUNION (APIRG/19)
Dakar, Sénégal (28 – 31 octobre 2013)

Point 5 de l'ordre du jour : Programme de travail futur

IMPACT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA MÉTHODOLOGIE DES MISES A NIVEAU PAR BLOCS DU SYSTÈME DE L'AVIATION (ASBU) DE L'OACI SUR LES PROGRAMMES DE TRAVAIL RÉGIONAUX

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE	
La présente note de travail examine l'impact que pourrait avoir la Méthodologie des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) de l'OACI sur les programmes régionaux, y compris sur les aspects liés à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'établissement de rapports, et la nécessité pour l'APIRG d'effectuer une transition vers une structure organisationnelle fondée sur les projets, basée sur les principes de gestion de projets contrairement à la structure organisationnelle actuelle.	
Suite à donner : La suite à donner par la réunion est indiquée au paragraphe 3.	
Références : <ul style="list-style-type: none">• Rapport de la Réunion régionale spéciale de navigation aérienne de l'OACI (2008) (Doc 9930)• Rapport de la Douzième Conférence de navigation aérienne de l'OACI (AN-Conf/12)• Plan mondial de navigation aérienne de l'OACI (Doc 9750), 4^e Edition	
Objectifs stratégiques	La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques : A. Sécurité – Renforcer la sécurité de l'aviation civile mondiale C. Protection de l'environnement et développement durable du transport aérien

1. INTRODUCTION

1.1. La Recommandation 6/1–*Cadre de performance régional – méthodes et outils de planification* de la Douzième Conférence de navigation aérienne de l'OACI (AN-Conf/12), demande –entre autres – que les États et les PIRG achèvent, d'ici 2014, l'harmonisation des plans régionaux de navigation aérienne avec la quatrième édition du *Plan mondial de navigation aérienne* (Doc 9750, GANP), et mettent l'accent sur la mise en œuvre des modules du Bloc 0 des mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) de l'OACI selon leurs besoins opérationnels, reconnaissant que ces modules sont déjà prêts à être déployés. L'harmonisation du Plan de mise en œuvre du système régional de navigation aérienne avec la méthodologie des ASBU est examinée au titre du Point 3 de l'ordre du jour de la réunion APIRG/19.

1.2. La présente note de travail analyse l'impact de la mise en œuvre de la Méthodologie des ASBU sur les programmes régionaux et le programme de travail futur de l'APIRG.

2. DISCUSSION

2.1. La Réunion régionale spéciale de navigation aérienne (SP AFI RAN 2008) de l'OACI a soutenu la nécessité d'adopter une approche de la planification régionale et nationale de la navigation aérienne fondée sur les performances dans la Région AFI, qui soit alignée sur le *Plan mondial de navigation aérienne* (Doc 9750, GANP). La réunion a noté que le GANP a été élaboré pour aider les États et les groupes régionaux de planification à identifier les améliorations opérationnelles les plus

appropriées pour réaliser des bénéfices à court et à moyen terme, sur la base des capacités actuelles et prévues des aéronefs et de l'infrastructure ATM, tandis que le *Concept opérationnel de gestion du trafic aérien mondiale* (Doc 9854) donnait une vision globale d'un système ATM fondé sur les performances.

2.2. La SP AFI RAN 2008 de l'OACI a reconnu la nécessité d'avoir une stratégie clairement définie pour mettre en œuvre les systèmes ATM, ainsi que la nécessité d'harmoniser les programmes de travail des États, des régions et de l'OACI.

Comme suite à ce débat, la réunion a convenu que l'APIRG devrait revoir sa structure pour déterminer si des changements seraient bénéfiques, à la lumière de l'approche de la planification de la navigation aérienne fondée sur les performances qui est proposée. La réunion a également estimé que la structure et l'organisation des plans régionaux de navigation aérienne (ANP) devraient être revues au niveau mondial afin d'harmoniser les ANP régionaux avec le Plan mondial de navigation aérienne et l'approche de la planification fondée sur les performances. La réunion a donc convenu d'adopter les recommandations suivantes :

Recommandation 6/3 – Réorganisation du plan régional de navigation aérienne

Il est recommandé que l'OACI, au niveau mondial et en coordination avec les bureaux régionaux, examine les plans régionaux de navigation aérienne et propose des changements de leur structure, organisation et format, pour assurer une harmonisation de ceux-ci avec le Plan mondial de navigation aérienne et l'approche de la planification fondée sur les performances.

Recommandation 6/4 – Réorganisation de l'APIRG

Il est recommandé que l'APIRG revoie ses méthodes de travail et son organisation, et envisage de procéder à des ajustements pour mieux soutenir le cadre de performance de l'OACI dans ses activités de planification et de mise en œuvre.

2.3. La réunion voudra peut-être noter que l'approche fondée sur les performances adoptée par la SP AFI RAN 2008 de l'OACI s'applique au Plan régional AFI de mise en œuvre du système de navigation aérienne aligné sur la Méthodologie des ASBU (Cf WP/12 de la présente réunion).

2.4. Dans la mise en œuvre de la Méthodologie des ASBU, il convient de tenir dûment compte des aspects suivants :

Aspects liés à la planification

- Aligner les Plans régionaux de navigation aérienne (ANP) sur les ASBU
- Effectuer la transition des Réunions PIRG aux Projets PIRG
- Approche fondée sur les projets pour les ASBU à appliquer aux Sous-groupes/Équipes de travail des PIRG, selon les besoins
- Aligner sur les ASBU, par exemple : AO/NO/AS/PBN/TBO (sur la base des Modules ou des PIA)
- Modification du rôle des Bureaux régionaux et des Plans de travail : orientés vers les améliorations des performances
 - Participation des usagers et des régulateurs
 - Engagement à travers les plans régionaux

Aspects liés à la mise en œuvre

- Catégoriser et établir les priorités pour les Modules du Bloc 0 des ASBU aux niveaux régional/interrégional/mondial
- Diffuser les détails des Modules du Bloc 0 des ASBU
- Formation/Ateliers/Séminaires/Formation assistée par ordinateur (FAO)
- Liste des carences établie par les PIRG selon les ANP alignés
- Missions dans les États (CAA, Fournisseurs de services)

- Approche orientée vers les ASBU pour les missions dans les États (CAA, Fournisseurs de services) et fondée sur les priorités de la Sécurité et de la Navigation aérienne

Aspects liés au suivi

- Indicateurs clés de performance (KPI) /Mesures d'appui pour les ASBU
- Comptes rendus fondés sur le système d'information géographique (SIG) pour les rapports sur la navigation aérienne mondiale
- Mécanisme de compte rendu/Page Web pour les Régions/Compte rendu sur le tableau de bord
- Objectifs/Indicateurs de performance/Collecte de données
- Formulaire du rapport sur la navigation aérienne (ANRF)
- Rapports sur les missions dans les États/ Rapports axés sur les ASBU (basés sur le modèle ANRF)
- Approche de suivi continu (CMA)/Cartographie des ASBU pour la supervision
- Recours à des outils pour le suivi des ASBU

Implications pour les PIRG dans le cadre du nouveau Plan mondial de l'OACI

2.5. Les Groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) de l'OACI sont en train d'adopter les Modules des ASBU par le biais d'accords régionaux. Ce faisant, les PIRG doivent veiller à ce que toutes les procédures de soutien, approbations réglementaires et capacités en matière de formation requises soient mises en place. Ces besoins de soutien doivent se refléter dans les Plans de navigation aérienne électroniques (eANP) élaborés par les PIRG, garantissant ainsi la transparence stratégique, les progrès coordonnés et la certitude des investissements.

2.6. Pour soutenir les efforts des États, l'élaboration d'études de rentabilité pour tout avantage opérationnel sera facilitée par les informations détaillées mises à disposition dans les feuilles de route technologiques du Plan mondial et dans les descriptions de Modules.

2.7. Les PIRG fonctionnent principalement sur la base de consultations régulières avec les États et l'industrie, pour aligner les mesures et initiatives spécifiques qu'ils intègrent dans les Plans régionaux de navigation aérienne.

2.8. Les PIRG sont en outre chargés, en vertu du programme de travail de leur cadre de performance, de coordonner les rapports émanant des États et de l'industrie qui alimenteront les activités d'analyse ultérieures, le Rapport annuel sur la Capacité et l'efficacité de la navigation aérienne, et toutes les révisions tactiques requises du programme de travail.

2.9. Des évaluations des performances seront effectuées par le biais de rapports annuels qui seront élaborés par chaque bureau régional de l'OACI/PIRG, en collaboration avec les parties prenantes locales de l'industrie. Celles-ci doivent être soutenues par des soumissions de données par les États en ce qui concerne les mesures des Modules de mises à niveau par blocs.

2.10. En conséquence, les calendriers des PIRG devront être révisés pour être effectivement synchronisés avec le calendrier annuel de présentation des rapports. De même, étant donné que l'effort de normalisation est réalisé au niveau mondial, les PIRG qui n'ont pas encore effectué la transition doivent rationaliser leurs sous-groupes pour les éloigner des technologies et les orienter vers la performance opérationnelle.

2.11. Compte tenu de ce qui précède, et ayant à l'esprit la SP RAN 2008 de l'OACI, le Projet de Décision suivant est proposé à la réunion :

Projet de décision : Réorganisation de l'APIRG

Il est décidé :

- a) **que l'APIRG revoie ses méthodes de travail et son organisation en utilisant les principes de gestion de projets, et envisage de procéder à des ajustements pour mieux soutenir le cadre de performance de l'OACI dans ses activités de planification et de mise en œuvre relatives aux Mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU), ainsi que d'autres améliorations relatives à son mandat ; et**
- b) **que le Secrétariat élabore en conséquence une structure révisée de l'APIRG, tenant dûment compte des objectifs et des priorités établis, et de la nécessité de synergies entre des activités similaires ou complémentaires.**

3. CONCLUSION

- 3.1. La réunion est invitée à examiner, modifier au besoin et adopter le Projet de Décision ci-dessus.

FIN